

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avenant économique à la convention nationale pharmaceutique

Dernier sursis pour les négociations en cours.

A l'occasion de la **première assemblée générale annuelle de la FSPF**, les représentants des 90 syndicats départementaux adhérents se sont penchés, en début de semaine, sur les propositions formulées par l'Assurance maladie dans le cadre des négociations de l'avenant économique à la convention nationale pharmaceutique.

S'ils ont salué certaines propositions de la Caisse nationale d'assurance maladie – aides aux officines en difficulté, simplification du paiement des accompagnements des patients chroniques – les adhérents de la FSPF ont rappelé que **la revalorisation des honoraires de dispensation était un élément incontournable de cette négociation.**

Or, l'assemblée générale de la FSPF a fait le double constat de l'absence de proposition de la CNAM sur ce point et de l'insuffisance de la rémunération des nouvelles missions pour compenser, à elle seule, la hausse des charges subies, ces deux dernières années du fait de l'inflation.

Si de nouveaux groupes de travail devraient être réunis par la CNAM en avril concernant la lutte contre la fraude, la rémunération de la dispensation des médicaments biosimilaires ou bien encore la permanence pharmaceutique, la FSPF estime que **le temps des négociations est désormais compté.**

En effet, le **3 juin prochain**, les organisations syndicales d'employeurs et de salariés se rencontreront pour une nouvelle séance de **négociation des minimas de salaires des 130 000 salariés de la branche.**

Pressant les chambres patronales de maintenir un écart suffisant entre le SMIC et la grille des salaires, le ministère du Travail, par ailleurs en charge de la Santé, soutient, contre toute évidence, que la politique salariale de branche est indépendante des négociations conventionnelles avec la CNAM. Et ce, quand plus de 70 % des ressources du réseau officinal résultent d'un financement de l'Assurance maladie !

Relayant l'impatience de la base, la FSPF refuse que 2024 soit une année blanche, alors que la CNAM envisage d'augmenter de 20 % les honoraires médicaux.

Si les négociations conventionnelles n'aboutissent pas au mois de mai, le conseil d'administration de la FSPF proposera, en concertation avec l'USPO et l'ensemble des forces de la profession, les moyens d'action à mobiliser en région, avec pour échéance ultime le congrès annuel de la Fédération qui se tiendra le 9 juin prochain, à Deauville.